

BIEN SE RACCORDER ET BIEN UTILISER LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Deux conditions indispensables pour garantir le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration et limiter les dépenses d'entretien qui sont partagées entre tous les habitants desservis (redevance d'assainissement).

- Les fosses septiques doivent être supprimées ou court-circuitées,
- Seules les eaux usées domestiques peuvent être raccordées : exclure toitures, cours, drains, vidanges de piscines...
(Si réseau unitaire, contacter les services techniques de la Mairie)
- Veiller à la parfaite étanchéité des raccordements, afin d'interdire toute intrusion d'eaux parasites,
- Ne pas introduire dans les canalisations d'eaux usées des matières dangereuses pour le réseau ou nocives pour la station.

